



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 9 mai 2012 à 9 h 30 à laquelle sont présents monsieur le conseiller Luc Montreuil, vice-président, madame la conseillère Denise Laferrière et messieurs les conseillers Alain Riel et Denis Tassé formant quorum du comité.

Sont également présents, mesdames et messieurs Robert F. Weemaes, directeur général, Marie-Hélène Lajoie, directrice générale adjointe, Michel Tremblay, directeur général adjoint, André Lambert, directeur général adjoint, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint et Sylvie Lirette, assistant-greffier.

Est absent, monsieur le maire Marc Bureau.



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-684 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LE 28 MARS ET LE 4 AVRIL 2012

CONSIDÉRANT QU'une copie des procès-verbaux des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues le 28 mars et le 4 avril 2012 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux comme soumis.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-685 **AUTORISER LA FIRME 6369472 CANADA INC./ÉQUINOXE JMP ET SES SOUS-TRAITANTS À EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES RÉGULIÈRES POUR LE PROJET DE REMPLACEMENT D'UNE VANNE À L'INTERSECTION DES RUES LAURIER ET VICTORIA - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour le remplacement d'une vanne d'arrêt sur le réseau d'aqueduc à l'intersection des rues Laurier et Victoria a été accordé le 30 novembre 2011 à la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP par la résolution numéro CE-2011-1822;

CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro CE-2011-1822 en date du 30 novembre 2011 autorisait la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP et ses sous-traitants à exécuter des travaux hors des heures régulières pour la période du 9 au 13 janvier 2012;

CONSIDÉRANT QUE la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP a réalisé des travaux de nuit le 11 janvier 2012, mais qu'une seconde phase de travaux était prévue pour le printemps 2012;

CONSIDÉRANT QUE la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP prévoit compléter les travaux de la seconde phase au cours du mois de mai 2012 et que les travaux devront être réalisés au cours d'une nuit;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003, concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau, stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la firme 6369472 Canada inc./Équinoxe JMP et ses sous-traitants à exécuter des travaux hors des heures régulières lors d'une nuit entre le 7 et le 31 mai 2012 pour le projet de remplacement d'une vanne à l'intersection des rues Laurier et Victoria.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



CE-2012-686 **AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES, ENTRE LES RUES LABELLE ET DEMONTIGNY – DISTRICTS ÉLECTORAUX DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE ET DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PATRICE MARTIN ET PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de modification de la traverse piétonne située sur le boulevard des Allumettières, entre les rues Labelle et Demontigny (face à la rue Davies), sont prévus prochainement par le ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les travaux comprennent, entre autres, la mise en place de deux murets de béton armé afin de créer une chicane dans l'îlot central;

CONSIDÉRANT QUE les travaux nécessiteront la fermeture d'une voie de circulation sur le boulevard des Allumettières pour deux périodes approximatives de quatre journées chacune;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec désire réaliser les travaux durant les périodes les moins sollicitées en terme de circulation, soit du vendredi au lundi;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient se tenir durant les mois de juillet et/ou août 2012 afin de limiter les impacts;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE les travaux réalisés le dimanche seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le ministère des Transports du Québec à faire réaliser des travaux de modification de la traverse piétonne située sur le boulevard des Allumettières, entre les rues Labelle et Demontigny (face à la rue Davies), pendant deux dimanches durant les mois de juillet et août 2012.

QUE ce comité demande au ministère des Transports du Québec de communiquer efficacement à la population la nature des entraves ainsi que les dates précises des interventions.

Adoptée

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer

CE-2012-687

MANDATER UN NOTAIRE AFIN DE RÉDIGER ET PRÉPARER UN ACTE DE SERVITUDE AFIN DE RENDRE CONFORMES LES NOUVEAUX SERVICES MUNICIPAUX SITUÉS AU 4, RUE DEMONTIGNY - DISTRICT ÉLECTORAL DE WRIGHT-PARC-DE-LA-MONTAGNE - PATRICE MARTIN

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, par sa résolution numéro CE-2011-1112 en date du 29 juin 2011, autorisait la firme 9071-9048 Québec inc./Construction Novex à procéder aux travaux de réfection des services municipaux au bassin Saint-Jean-Bosco, phases 2 à 4, soit les rues Saint-Jean-Bosco, De Lorimier, du Chevalier-De Rouville, Davies, Labelle ainsi que Demontigny;

CONSIDÉRANT QUE ce projet inclut le remplacement des services municipaux existants des rues concernées ainsi que tous les branchements de services privés jusqu'à l'emprise et parfois même jusqu'à l'intérieur des résidences;

CONSIDÉRANT QUE les services privés situés au 4, rue Demontigny, étant le lot 1 287 157 au cadastre du Québec, n'ont pu être reconstruits selon les normes actuellement en vigueur à cause de l'espace physique restreint dudit terrain et qu'un empiètement a été nécessaire sur le lot 1 287 148 au cadastre du Québec, soit le 58, rue Saint-Jean-Bosco;

CONSIDÉRANT QU'une servitude réelle et perpétuelle de conduites d'aqueduc, d'égouts pluvial et sanitaire doit être enregistrée sur le lot 1 287 148 au cadastre du Québec, à titre de fonds servant, et sur le lot 1 287 157 au cadastre du Québec, à titre de fonds dominant, représentant une bande de terrain d'environ trois mètres de largeur, le tout comme montré au plan préparé par monsieur Jean-Yves Lemelin, arpenteur-géomètre, en date du 13 mars 2012, minutes 4650, cette servitude devant s'éteindre automatiquement si le bâtiment situé au 4, rue Demontigny devait être détruit à plus de 50 %, auquel cas, les services privés desservant cette bâtisse devront être installés conformément aux normes et règlements en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures recommande d'obtenir cette servitude afin de rendre le tout conforme aux normes municipales :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le Service du greffe à mandater un notaire afin de rédiger et préparer un acte de servitude d'empiètement, de passage et de construction contre l'immeuble situé au 58, rue Saint-Jean-Bosco au bénéfice de l'immeuble situé au 4, rue Demontigny, et ce, afin de rendre conformes les conduites d'aqueduc et d'égouts desservant cette dernière propriété.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30640-003-22631	2 000 \$	Travaux de réfection - Égouts, aqueduc - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-688 SOUSSIONS 2011 SP 286 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS - DISTRICT ÉLECTORAL DE DESCHÊNES - ALAIN RIEL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans les parcs D'Arcy-McGee et Morley-Walters, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 21 février 2012, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et étant conformes, à savoir :

Parc D'Arcy-McGee – Structures de jeux 2-5 ans :

À la firme Techsport inc., 4994, Route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 42 490,86 \$, incluant les taxes.

Parc D'Arcy-McGee - Structures de jeux - 6-12 ans :

À la firme Les Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc., 17999, rue J.A. Bombardier, Mirabel, Québec, J7J 2H8, au montant total de 71 999,99 \$, incluant les taxes.

Parc Morley-Walters :

À la firme Les Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc., 17999, rue J.A. Bombardier, Mirabel, Québec, J7J 2H8, au montant total de 98 000 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30675-003-22632	109 511,90 \$	Travaux d'aménagement de parcs et d'espaces verts - Parc d'Arcy-McGee-Symmes - Aménagement
15-11006-001-22633	93 738,20 \$	Aménagement du parc Morley-Walter
04-13493	9 240,75 \$	- Aménagement du parc Morley-Walter TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-689 **SOUSSION 2012 SP 052 - RECONSTRUCTION DE CHAUSSÉES DE DIVERSES RUES DE GATINEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat de type « clé en main » à la firme Terra Location inc., 1765, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B4, pour effectuer les travaux de reconstruction de chaussées de diverses rues de la Ville, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 2 297 705,53 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 29 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12016-001-22634	868 124,50 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Du Vallon, de Caveau à Colline
18-12016-002-22635	593 401,56 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Des Oliviers, de Joffre à Isabelle
18-12016-003-22636	373 623,21 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Maloney Ouest, de la voie ferrée Est à Ouest
18-12016-004-22637	175 822,68 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Labrosse, de 150 à 650 m au nord des Affaires
18-12016-005-22638	98 900,26 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Rue Donaldson
18-12016-006-22639	87 911,36 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Des Laurentides, de bretelle nord de l'autoroute à 100 m au nord
04-13493	99 921,96 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
18-12016-002	148 125 \$		Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Des Oliviers, de Joffre à Isabelle
18-12016-001		148 125 \$	Travaux - Taxe dédiée aux infrastructures 2012 - Du Vallon, de Caveau à Colline

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer

CE-2012-690 **SOUSSION 2012 SP 106 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX DANS DIVERS PARCS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour la fourniture et l'installation de structures de jeux dans les parcs Moussette, du Méridien, Jardins-Lavigne et des Coquelicots, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 27 mars 2012, ces dernières ayant obtenu le plus haut pointage conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CE-2003-1411 en date du 8 octobre 2003 et étant conforme, à savoir :

Parc Moussette :

À la firme Techsport inc., 4994 Route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 78 836,73 \$, incluant les taxes.

Parc du Méridien :

À la firme Techsport inc., 4994 Route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 35 162,80 \$, incluant les taxes.

Parc Jardins-Lavigne:

À la firme Techsport inc., 4994 Route 125, Rawdon, Québec, J0K 1S0, au montant total de 56 914,19 \$, incluant les taxes.

Parc des Coquelicots:

À la firme Les Entreprises Formes et Jeux P.E.B. inc., 17999, rue J-A Bombardier, Mirabel, Québec, J9J 2H8, au montant total de 44 437,63 \$, incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-12010-010-22640	75 408,30 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc Moussette
18-12010-009-22641	9 679,29 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc du Méridien
02-19130-521-22642	23 954,36 \$	Frais non-remboursables par assurances - Entretien et réparation - Infrastructures
18-12010-005-22643	54 439,12 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc Jardins-Lavigne
18-12010-003-22644	42 505,14 \$	Plan quadriennal des parcs - Volets I et II - Parc des Coquelicots
04-13493	9 365,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



CE-2012-691 **SOUSSION 2012 SI 123 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE
POUR LA RÉALISATION DU CONTRÔLE QUALITÉ POUR LES PROJETS
D'INFRASTRUCTURES - GROUPE 3**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Labo S.M. inc., 885, boulevard de la Carrière, bureau 101, Gatineau, Québec, J8Y 6S6, pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour la réalisation du contrôle qualité pour les projets d'infrastructures, groupe 3, pour un montant total approximatif de 68 195,30 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-11039-003-22645	29 353,33 \$	Construction de l'écocentre - Laboratoire
06-30695-005-22646	23 059,79 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier Wilfrid-Lavigne, de John-Egan à Principale
06-30647-007-22647	10 332,70 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Secteur d'Aylmer
18-12020-005-22648	2 483,82 \$	Programme d'amélioration des chemins en gravier - Honoraires professionnels
04-13493	2 965,66 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer

CE-2012-692 **SOUSSION 2012 SI 118 - SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE POUR LA RÉALISATION DU CONTRÔLE QUALITÉ POUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES - GROUPE 2**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme LVM inc., 900, boulevard de la Carrière, bureau 100, Gatineau, Québec, J8Y 6T5, pour la fourniture de services professionnels de laboratoire pour la réalisation du contrôle qualité pour les projets d'infrastructures, groupe 2, pour un montant total approximatif de 81 301,70 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 22 mars 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30695-018-22649	7 743,22 \$	Divers travaux - Réfection et aménagement du réseau routier Gatineau - Méga rapiéçage
06-30647-010-22650	19 441,52 \$	Réfection et aménagement du réseau routier - Taxe sur l'essence, Canada, Québec - Bassin du chemin de Montréal Est, phase 1
06-30648-007-22651	19 441,52 \$	Construction et amélioration des réseaux - Taxe sur l'essence, Canada, Québec - Chemin de Montréal - Égouts
06-30695-004-22652	3 616,11 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier – Secteur d'Aylmer- Méga rapiéçage
06-30695-010-22653	7 082,19 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier - Secteur de Hull - Méga rapiéçage
06-30695-030-22654	999,99 \$	Divers travaux de réfection et d'aménagement - Réseau routier - Secteur de Masson-Angers – Méga rapiéçage
06-30698-004-22655	19 441,52 \$	Travaux - Réseaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état – Honoraires professionnels
04-13493	3 535,63 \$	TPS à recevoir - Ristourne

CE-2012-692 (suite)

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30698-002	19 442 \$		Travaux - Réseaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état - Bassin 70 - Rue Papineau, phase 1 - Égouts
06-30698-004		19 442 \$	Travaux - Réseaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état - Honoraires professionnels

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-693 SOUSSION 2012 SP 056 - PROGRAMME DE PROTECTION CATHODIQUE 2012

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme 3600246 Canada inc. / O'Tec Technologies, 2425, rue Michelin, Laval, Québec, H7L 5B9, pour effectuer des travaux de protection cathodique des conduites d'eau potable à divers endroits sur le territoire de la ville, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 555 777,65 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 15 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30698-001-22656	531 608,15 \$	Travaux - Réseaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état - Protection cathodique
04-13493	24 169,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Le virement de fond sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
06-30698-002	31 608,15 \$		Travaux - Réseaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état - Bassin 70 - Rue Papineau, phase.1 - Égouts
06-30698-001		31 608,15 \$	Travaux - Réseaux d'aqueduc, d'égouts et remise en état - Protection cathodique

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-694 **SOUSSION 2012 SP 143 - AMÉNAGEMENT DE DEUX TERRAINS DE MINI-SOCCER - PARC IRÈNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - SYLVIE GONEAU**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme C.S.Terrec, 1764-A, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8R 1B5, pour l'aménagement de deux terrains de mini-soccer au parc Irène, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 101 005,54 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission conforme reçue.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30649-026-22657	96 613,04 \$	Reconstruction d'équipements sportifs - Parc Irène
04-134934	392,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



CE-2012-695 SOUSSION 2012 SP 137 - COUPE DES HAUTES HERBES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Paysagiste Mathis 6493904 Canada inc., 27, rue Bécancour, Gatineau, Québec, J8P 7X5, pour la coupe des hautes herbes pour un montant total de 21 135,62 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 5 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée d'un an avec la possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2013, 2014, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
49450-521-22630	20 216,48 \$	Recouvrable de tiers – Environnement - Entretien et réparations - Infrastructures
04-13493	919,14 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-696 **RATIFICATION DE LA LISTE DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉRO B-14 AU MONTANT DE 113 342,10 \$ POUR LA PÉRIODE DU 8 AU 14 AVRIL 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie la liste des locations et des achats de biens non durables numéro B-14 au montant de 113 342,10 \$ pour la période du 8 au 14 avril 2012.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012-05-24

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-697 SOUSSION 2012 SI 146 - ACHAT DE TROIS REMORQUES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme L'Expert de la Remorque, 668, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 1G4, pour l'achat de trois remorques, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total de 27 575,37 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 10 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-19130-692-22660	26 376,18 \$	Frais non-remboursables par assurances - Équipements non-capitalisables
04-13493	1 199,19 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-698 **SOUSSION 2012 SI 031 - SERVICE DE TERREAUTAGE DE TERRAINS SPORTIFS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Techniparc, 2862, chemin de Chamonix, St-Laurent, Québec, H43 3B7, pour la fourniture de service de terreautage de terrains sportifs, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant total approximatif de 18 725,17 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 21 février 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une année, et ce, à compter de la date d'adjudication avec possibilité de renouvellement pour une période additionnelle d'une année.

Après la première année du contrat, s'il y a lieu, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2013 et 2014, les fonds nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-521-22661	17 910,86 \$	Entretien des parcs et aménagements - Entretien et réparations - Infrastructures
04-13493	814,31 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-699 SOUSSION 2012 SI 067 - ACHAT D'UN FOURGON UTILITAIRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Mont-Bleu Ford inc., 375, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 3W1, pour la fourniture d'un fourgon utilitaire pour le Service de police pour un montant total de 34 861,57 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée en date du 3 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants:

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-12004-003-22662	33 345,52 \$	Programme de remplacement des véhicules - Police et stationnement - 4 fourgons
04-13493	1 516,05 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



CE-2012-700 SOUSSION 2012 SP 049 - ACHAT DE TUNIKES, PANTALONS ET KÉPIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat aux firmes suivantes pour la fourniture de tuniques, pantalons et képis pour le Service de sécurité incendie, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et leurs soumissions déposées en date du 10 avril 2012, à savoir :

Section 1

William Scully inc., 2090, rue Moreau, Montréal, Québec, H1W 2M, pour la fourniture de képis, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant annuel approximatif de 7 311,95 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Section 2

Gestion Marie-Lou inc., 585, rue Principale, St-Marc-des-Carières, Québec, G0A 4B0, pour la fourniture de tuniques et pantalons, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant annuel approximatif de 46 451,05 \$, incluant les taxes, cette dernière ayant déposé la seule soumission reçue et conforme.

Le contrat sera d'une durée de trois ans débutant à la date de la présente résolution avec possibilité de renouvellement de deux périodes additionnelles d'une année.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget des années 2013 à 2016, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-22200-651-22658	36 730,07 \$	Opérations - Incendies - Vêtements et accessoires
02-22310-651-22659	14 694,90 \$	Schéma de couverture de risques en incendie - Vêtements et accessoires
04-13493	2 338,03 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-701 **APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 14 - 10 641,90 \$ - ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 17 - 425 419,67 \$ - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 15 - 12 204,51 \$ - LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 14 - 981 007,91 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 14, accepte le dépôt de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 15 ainsi que la liste des embauches numéro 14 :

Numéro des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 14	Pièces de comptes à payer	10 641,90 \$	23 au 27 avril 2012
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	425 419,67 \$	23 au 27 avril 2012
Liste des réquisitions numéro 15	Pièces de comptes à payer	12 204,51 \$	23 au 27 avril 2012
Liste des embauches numéro 14	Embauche de personnel temporaire	981 007,91 \$	16 au 20 avril 2012

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-702 **ACCEPTATION DU DÉPÔT DE LA LISTE DES COMMANDES C-16 POUR UN MONTANT TOTAL DE 281 409,30 \$ POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 25 AVRIL 2012**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-16 d'un montant de 281 409,30 \$ pour la période du 19 au 25 avril 2012.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-703 DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - MOISSON OUTAOUAIS - 37, RUE BOMBARDIER - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Moisson Outaouais a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 37, rue Bombardier;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Moisson Outaouais pour l'immeuble situé au 37, rue Bombardier.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-704 **DEMANDE D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - COOPÉRATIVE DE SOLIDARITÉ DE SERVICES AUX ORGANISMES D'HABITATION DE L'OUTAOUAIS - 28, RUE CARON - DISTRICT ÉLECTORAL DE SAINT-RAYMOND-VANIER - PIERRE PHILION**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme Coopérative de solidarité de services aux organismes d'habitation de l'Outaouais a demandé d'être exempté des taxes foncières pour un immeuble situé au 28, rue Caron;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale, cet organisme peut être exempté des taxes foncières s'il est reconnu par la Commission municipale du Québec, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet d'exempter des taxes foncières, l'organisme Coopérative de solidarité de services aux organismes d'habitation de l'Outaouais pour l'immeuble situé au 28, rue Caron.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-705 **RÉVISION PÉRIODIQUE DE LA RECONNAISSANCE AUX FINS D'EXEMPTION DES TAXES FONCIÈRES À LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC - LA FILATURE INC. - 78-80-82, RUE HANSON - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-VAL-TÉTREAU - DENISE LAFERRIÈRE**

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Filature inc. a obtenu, le 20 décembre 2002, une reconnaissance aux fins de l'exemption des taxes pour l'immeuble situé au 78-80-82, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur la fiscalité municipale prévoit la révision périodique de la reconnaissance à tous les neuf ans;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme La Filature inc. a demandé la reconduction de l'exemption des taxes foncières pour l'immeuble situé au 78-80-82, rue Hanson;

CONSIDÉRANT QUE la Commission municipale du Québec peut confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières, après consultation avec la Ville :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte de s'en remettre à la décision de la Commission municipale du Québec à l'effet de confirmer la reconnaissance de l'exemption de taxes foncières accordée à l'organisme La Filature inc. pour l'immeuble situé au 78-80-82, rue Hanson.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



CE-2012-706 SOUSSION 2012 SP 080 - ACHAT DE PRODUITS D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats aux firmes suivantes pour l'achat de pièces d'aqueduc et d'égout :

Section A – Bornes d'incendie

Emco Corporation, 1417C, rue Cyrville, Ottawa, Ontario, K1B 3L7, pour la section A, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total annuel approximatif de 46 985,39 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section B – Produits de borne d'incendie

Stelem, div. D'Aqua Data inc., 33, rue Huot, Notre-Dame-de-l'île-Perrot, Québec, J7V 7M4, pour la section B, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total annuel approximatif de 29 274,60 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour cette section.

Section C – Anneaux de nivellement en béton, D – Anneaux de nivellement de caoutchouc et G – Produits égout

St-Germain Égouts et Aqueducs inc., 3800, boulevard Sir Wilfrid-Laurier, St-Hubert, Québec, J3Y 6T1, pour les sections C, D et G, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total annuel approximatif de 48 724,69 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

Section E – Tuyaux de cuivre et de fonte, F – Produits d'aqueduc et H – Tuyaux et collets en tôle ondulée galvanisée

Distribution Brunet inc., unité 4, 685, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les sections E, F et H, sur la base des prix unitaires inscrits à la formule de soumission au montant total annuel approximatif de 255 068,31 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 12 mars 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme pour ces sections.

Les contrats débiteront à la date de l'adjudication et seront d'une durée d'un an avec possibilité de renouvellement pour deux périodes additionnelles d'une année. En cas de renouvellement, les prix unitaires seront révisés, le tout basé sur l'indice des prix à la consommation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les divers postes budgétaires d'inventaire.

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



CE-2012-707 SOUSSION 2012 SI 139 - ACHAT DE TRACEURS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique D.L. 435, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour l'achat de deux traceurs, incluant l'extension des garanties de deux ans des options 2 et 3, aux prix unitaires indiqués à la formule de soumission pour un montant total de 29 976,28 \$, incluant les taxes, conformément aux documents d'appel d'offres et à la soumission déposée le 2 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
11-10002-001-22663	17 634,49 \$	Équipements informatiques - Équipements
18-10004-001-22664	11 038,19 \$	Maintien des infrastructures technologiques - Équipements
04-13493	1 303,60 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



CE-2012-708 SOUSSION 2012 SI 115 - ACHAT DE MICRO-ORDINATEURS SPÉCIALISÉS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Informatique D.L. 453, boulevard Maloney Est, Gatineau, Québec, J8P 6Z8, pour l'achat de micro-ordinateurs spécialisés pour un montant total de 58 355,56 \$, incluant les taxes, et accepte les prix unitaires indiqués à la formule de soumission pour l'achat futur de micro-ordinateurs portables, selon les besoins et disponibilités budgétaires, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et la soumission déposée en date du 18 avril 2012, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les prix soumis resteront en vigueur pour une période d'un an à compter de la date d'adjudication du contrat. De plus, le présent contrat ne pourra excéder la somme de 99 500 \$, incluant les taxes, considérant la limite permise par la Loi sur les cités et villes pour un appel d'offres sur invitation.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-90004-001-22665	55 817,81 \$	Équipements informatiques 2009 - Équipements
04-13493	2 537,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-709 **SUBVENTION DE 100 \$ - RÉSEAU DU SPORT ÉTUDIANT DU QUÉBEC-OUTAOUAIS - DISTRICT ÉLECTORAL DU VERSANT - JOSEPH DE SYLVA**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Réseau du sport étudiant du Québec-Outaouais, à l'attention de madame Hélène Boucher, 394, boulevard Maloney Ouest, Gatineau, Québec, J8P 7Z5, à titre de subvention pour l'organisation d'une activité de levée de fonds le 10 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

**CE-2012-710 SUBVENTION DE 100 \$ - CLUB OPTIMISTE AYLMER INC. – 40^e ANNIVERSAIRE DE LA FONDATION - 20 OCTOBRE 2012 - CABINET DU MAIRE
PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 100 \$ à l'ordre du Club optimiste Aylmer, à l'attention de monsieur Marcel Rainville, 2-650, boulevard de la Cité-des-Jeunes, Gatineau, Québec, J8Z 2M1, à titre de subvention pour l'organisation du souper soulignant le 40^e anniversaire de fondation du club qui aura lieu le 20 octobre 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	100 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-711 **SUBVENTION DE 1 500 \$ - COMITÉ DES PARTENAIRES DU SECTEUR LE BARON ET POINTE-GATINEAU POUR LA FÊTE DE QUARTIER DU SECTEUR POINTE-GATINEAU LE 9 JUIN 2012 - MEMBRES DU CONSEIL**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 1 500 \$ à l'ordre du Comité des partenaires du secteur Le Baron et Pointe-Gatineau, 448, rue de Pointe-Gatineau, porte 1, Gatineau, Québec, J8T 2B7, à titre de subvention pour la fête de quartier du secteur Pointe-Gatineau le 9 juin 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	500 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79940-972	500 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	500 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-712 SUBVENTION DE 600 \$ - ADOJEUNE - PROJET STUDIO D'ENREGISTREMENT - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 600 \$ à l'ordre de Adojeune inc., 22, rue d'Auvergne, Gatineau, Québec, J8T 6J8, à titre de subvention pour leur projet de studio d'enregistrement qui permettra aux jeunes d'accéder à des instruments de musique.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	50 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	50 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	100 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79940-972	100 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79946-972	200 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-713 **SUBVENTION DE 1 000 \$ - CONCOURS DE LECTURE À LA BIBLIOTHÈQUE DOCTEUR-JEAN-LORRAIN - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE - YVON BOUCHER**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une subvention de 1 000 \$ pour l'achat de livres devant être remis aux gagnants du concours de lecture qui aura lieu à la bibliothèque Docteur-Jean-Lorrain du 1^{er} au 31 mai 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72250-348	1 000 \$	Animation et lettres – Dépenses et promotions

Le virement de fonds sera effectué de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-79946-972	1 000 \$		Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-72250-348		1 000 \$	Animation et lettres - Dépenses promotions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-714 **SUBVENTION DE 5 000 \$ - POINTE AUX JEUNES POUR LA FÊTE FAMILIALE
DU QUARTIER SAINT-ROSAIRE - 18 AOÛT 2012 - DISTRICT ÉLECTORAL DE
POINTE-GATINEAU - LUC ANGERS**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le trésorier à émettre un chèque de 5 000 \$ à l'ordre de Pointe aux Jeunes, 448, rue de Pointe-Gatineau, porte 1, Gatineau, Québec, J8T 2B7, à titre de subvention pour la fête familiale du quartier Saint-Rosaire le 18 août 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79941-972	5 000 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

**CE-2012-715 PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE
ACTIVITÉ AU PROFIT DE LA FONDATION DU CSSS DE GATINEAU - 8 JUIN
2012 - 400 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise messieurs les conseillers Joseph De Sylva et Stéphane Lauzon à participer à une activité organisée au profit de la Fondation du CSSS de Gatineau le 8 juin 2012.

De plus, ce comité autorise madame la conseillère Patsy Bouthillette à subventionner cette activité pour un montant de 100 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 400 \$ à l'ordre de la Fondation du CSSS de Gatineau, 116, boulevard Lionel-Émond, Gatineau, Québec, J8Y 1W7, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de-l'Hôpital – Aménagement - Subventions
02-79943-972	150 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79945-972-	150 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer

**CE-2012-716 PARTICIPATION ET SUBVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL À UNE
ACTIVITÉ DES CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIA GORETTI,
CONSEIL 9988 - 9 JUIN 2012 - 935 \$**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Patsy Bouthillette et Sylvie Goneau ainsi que messieurs les conseillers Pierre Phillion, Luc Angers et Stéphane Lauzon à participer à une activité des Chevaliers de Colomb Ste-Maria-Goretti, Conseil 9988, le 9 juin 2012.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 535 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 935 \$ à l'ordre des Chevaliers de Colomb Ste-Maria-Goretti, Conseil 9988-72, à l'attention de monsieur Gilles Mongeon, Grand Chevalier, 390, boulevard Maloney Est, C. P. 84013, Gatineau, Québec, J8P 7R8, pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-11449-972	25 \$	Marc Bureau - Maire - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise- De Lucerne Aménagement - Subventions
02-79934-972	25 \$	Maxime Tremblay – Du Plateau– Manoir-des-Trembles - Aménagement - Subventions
02-79935-972	25 \$	Patrice Martin – De Wright–Parc-de-la- Montagne - Aménagement - Subventions
02-79936-972	25 \$	Mireille Apollon - De l'Orée-du-Parc - Aménagement - Subventions
02-79937-972	125 \$	Pierre Phillion - De Saint-Raymond– Vanier - Aménagement - Subventions
02-79938-972	25 \$	Denise Laferrière – De Hull–Val- Tétreau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79940-972	25 \$	Denis Tassé - De Touraine - Aménagement - Subventions
02-79941-972	80 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79942-972	100 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'Hôpital - Aménagements Subventions
02-79943-972	50 \$	Joseph De Sylva - Du Versant - Aménagement - Subventions
02-79944-972	80 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions
02-79945-972	200 \$	Stéphane Lauzon - Du Lac-Beauchamp - Aménagement - Subventions
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-717 PARTICIPATION DE MONSIEUR LE CONSEILLER STEFAN PSENAK AU 25^e COLLOQUE LES ARTS ET LA VILLE - ROUYN-NORANDA - 16 AU 18 MAI 2012 - 1 200 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise monsieur le conseiller Stefan Psenak à participer au 25^e colloque Les Arts et la Ville qui se tiendra à Rouyn-Noranda du 16 au 18 mai 2012.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Les Arts et la Ville, 870, avenue de Salaberry, bureau 122, Québec, Québec, G1R 2T9, pour couvrir les frais d'inscription.

Le trésorier est également autorisé à rembourser les frais occasionnés pour ce déplacement sur présentation de pièces justificatives, pour une dépense maximale de 1 200 \$, incluant les frais d'inscription.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-72135-311	1 200 \$	Commission des arts, de la culture, des lettres et du patrimoine - Congrès et colloques

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-718 SUBVENTION ET PARTICIPATION À UNE ACTIVITÉ BÉNÉFICE AU PROFIT DE VENTS DANS LES LETTRES LE 10 MAI 2012 - 350 \$ - MEMBRES DU CONSEIL

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise mesdames les conseillères Nicole Champagne et Sylvie Goneau et messieurs les conseillers Luc Angers et Yvon Boucher à participer à une activité bénéfice le 10 mai 2012 au profit de Vent dans les lettres.

De plus, ce comité autorise les membres du conseil à subventionner cette activité pour un montant de 250 \$.

Le trésorier est autorisé à émettre un chèque de 350 \$ à l'ordre de Vent dans les lettres, 365, boulevard Gréber, pièce 107, Gatineau, Québec, J8T 5R3, pour donner suite à la présente. Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-79946-972	25 \$	Yvon Boucher - De la Rivière-Blanche - Aménagement - Subventions
02-79932-972	100 \$	André Laframboise - De Lucerne - Aménagement - Subventions
02-79943-972	100 \$	Joseph de Sylva - Du Versant Aménagement - Subventions
02-79942-972	50 \$	Patsy Bouthillette - Du Carrefour-de- l'hôpital - Aménagement - Subventions
02-79941-972	25 \$	Luc Angers - De Pointe-Gatineau - Aménagement - Subventions
02-79939-972	25 \$	Nicole Champagne - De Limbour - Aménagement - Subventions
02-79944-972	25 \$	Sylvie Goneau - De Bellevue - Aménagement - Subventions

Un certificat du trésorier a été émis le 3 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-719 **SOUSSION 2012 SP 055 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - INSTALLATION D'UNE GÉNÉRATRICE - USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE - SECTEUR DE GATINEAU - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Bouthillette, Parizeau et associés inc., 430, boulevard de l'Hôpital, local 210, Gatineau, Québec, J8V 1T7, pour la fourniture de services professionnels d'ingénieurs-conseils pour l'installation d'une génératrice à l'usine de production d'eau potable du secteur de Gatineau pour un montant total approximatif de 220 349,59 \$, incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée en date du 14 mars 2012, et ce, étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout, conformément à la grille d'évaluation autorisée à la résolution numéro CM-2008-756 en date du 2 juillet 2008.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30455-003-22666	210 767,09 \$	Usines de production d'eau potable - Honoraires professionnels - Gatineau
04-13493	9 582,50 \$	TPS à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 7 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer

CE-2012-720

**DÉSIGNATION TOPONYMIQUE - RUES REINE-ÉLISABETH EST ET OUEST -
PARC DE LA REINE-ÉLISABETH - DISTRICT ÉLECTORAL DU LAC-
BEAUCHAMP - STÉPHANE LAUZON**

CONSIDÉRANT QUE les rues Élisabeth Est et Élisabeth Ouest dans le secteur de Gatineau sont en homonymie avec la rue Elizabeth dans le secteur d'Aylmer;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services de Gatineau et le Comité de toponymie de la Ville de Gatineau ont reçu des demandes du Service de police et du Centre d'appels non urgents afin de procéder à un changement de noms, car les voies de communication portent à confusion par leur similitude;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de changement de noms de lieux ACL-001-2010 adoptée par le conseil municipal, en vertu de sa résolution numéro CM-2010-1181 en date du 30 novembre 2010 stipule que les situations problématiques ainsi que les cas de non-conformité doivent être corrigés par la Ville, notamment pour une question de sécurité;

CONSIDÉRANT QUE la rue Elizabeth dans le secteur d'Aylmer possède 124 adresses civiques, selon le rôle d'évaluation de la Ville, et que la rue Élisabeth Est en possède 4 et la rue Élisabeth Ouest 28, dans le secteur de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de toponymie avait recommandé le nom « Cécile-Théorêt » et que la Commission de toponymie du Québec était en accord avec cette recommandation, notamment pour une raison identitaire;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des deux rues touchées, soit la rue Élisabeth Est et la rue Élisabeth Ouest désirent conserver le nom « Élisabeth » dans le nouveau toponyme et qu'il suggère le nom « Reine-Élisabeth »;

CONSIDÉRANT QUE la Commission de toponymie du Québec a donné un avis technique et confirmé que le nom « Rue de la Reine-Élisabeth » est acceptable en faisant référence à la première reine Élisabeth d'Angleterre décédée en 1603 et que le nom Elizabeth peut être francisé, en remplaçant le « z » pour un « s » et en ajoutant l'accent;

CONSIDÉRANT QUE le parc Élisabeth est situé sur la rue Élisabeth Est et qu'en vertu des règles d'attribution d'un nom à un parc, le nom attribué à un parc est celui de la rue sur laquelle son accès principal est situé;

CONSIDÉRANT QUE le nom du parc Élisabeth doit être remplacé pour le nom « Parc de la Reine-Élisabeth »;

CONSIDÉRANT QUE le centre de services de Gatineau est d'accord avec la proposition des citoyens et que le Service des loisirs, des sports et du développement des communautés est en accord avec le changement de nom du parc et qu'ils en recherchent l'approbation.

CE-2012-720 (suite)

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve le changement de noms pour les deux rues et le parc du secteur de Gatineau apparaissant ci-dessous, à savoir :

Noms actuels	Nouveaux noms
Rue Élisabeth Est	Rue de la Reine-Élisabeth Est
Rue Élisabeth Ouest	Rue de la Reine-Élisabeth Ouest
Parc Élisabeth	Parc de la Reine-Élisabeth

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer

CE-2012-721 **MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION DANS LE CADRE DU GRAND PRIX CYCLISTE GATINEAU – 18 AU 21 MAI 2012**

CONSIDÉRANT QU'une randonnée à vélo et des courses amateurs et professionnelles se dérouleront dans le cadre des festivités du Grand Prix Cycliste Gatineau, du vendredi 18 mai au lundi 21 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise les organisateurs du Grand Prix Cycliste Gatineau à fermer les routes et stationnements mentionnés ci-dessous, selon l'horaire suivant :

1. Le 18 mai 2012, pour une durée de 3 heures (entre 18 h et 21 h), les portions de routes identifiées ci-après seront fermées à toute circulation au passage du peloton pour une durée approximative de 20 minutes :

Grande visite 2012, 20 km

Départ Maison du citoyen

Laurier
D Scott
G Promenade du Lac-des-Fées
G Gamelin
G Promenade de la Gatineau et Bégin
D de Lucerne
D Royale
D Alexandre-Taché
G Saint-Raymond
D de la Cité-des-Jeunes
G Gamelin
D Maurice
G Brodeur
D Fortier
G Binet
D Demontigny
G Saint-Jean-Bosco
G Lois
D Montcalm
D Hanson
G Wright
D Montcalm
G Wellington
G Eddy
D de l'Hôtel-de-Ville
D Leduc
G Wellington
G Laval
D Victoria

Arrivée Jardin arrière Maison du citoyen

20 km

CE-2012-721 (suite)

2. Le 20 mai 2012, pour une durée de 9 heures (entre 6 h et 15 h), les portions de routes identifiées ci-après seront fermées à toute circulation :

Gran Fondo, Medio Fondo 2012 - 51 km**Départ coin des Allumettières et Labelle**

Boulevard des Allumettières Ouest

D Vanier Nord

D Chemin de la Montagne (entre Cook et Vanier)

G Chemin Notch

G Chemin Kinsmere

D Promenade de la Gatineau

D Promenade du Lac Champlain

D Promenade de la Gatineau

D Boulevard des Allumettières Est

Arrivée coin des Allumettières et Labelle**51 km**

3. Les routes et stationnements identifiés seront fermés à toute circulation selon l'horaire ci-après pour le volet compétitif du Grand Prix Cycliste Gatineau :

Samedi 19 mai	7 h à 19 h	Boulevard des Allumettières Ouest (entre boulevard Saint-Joseph et boulevard des Grives)
	7 h à 19 h	Boulevard des Allumettières Est (entre boulevard des Grives et boulevard Saint-Joseph)
	7 h à 19 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
	7 h à 19 h	Rue Gamelin (entre promenade du Lac-des-Fées et promenade de la Gatineau)
	7 h à 19 h	Promenade de la Gatineau (entre boulevard Alexandre-Tâché et rue Gamelin)
Lundi 21 mai	7 h à 15 h	Boulevard des Allumettières Ouest (entre boulevard Saint-Joseph et boulevard des Grives)
	7 h à 15 h	Boulevard des Allumettières Est (entre boulevard des Grives et boulevard Saint-Joseph)
	7 h à 15 h	Promenade du Lac-des-Fées (entre la rue Saint-Jean-Bosco et la rue Gamelin)
	7 h à 15 h	Rue Gamelin (entre promenade du Lac-des-Fées et promenade de la Gatineau)
	7 h à 15 h	Promenade de la Gatineau (entre boulevard Alexandre-Tâché et rue Gamelin)

CE-2012-721 (suite)

4. Les routes et stationnements identifiés seront fermés à toute circulation selon l'horaire ci-après pour le site d'accueil du Grand Prix Cycliste de Gatineau :

Mercredi 16 mai Jeudi 17 mai	7 h à 23 h 59	Rue Laramée (entre la rue Labelle et la rue Davies)
Vendredi 18 mai	24 h à 23 h 59	Rue Laramée (entre la rue Labelle et la rue Demontigny)
Samedi 19 mai Dimanche 20 mai Lundi 21 mai	24 h à 23 h 59	Rue Laramée (entre le cul-de-sac de Laramée et la rue Demontigny)
	24 h à 19 h	Rue Davies (entre la rue Chauveau et la rue Laramée)
	24 h à 19 h	Rue Labelle (entre la rue Amherst et le boulevard des Allumettières)
	24 h à 19 h	Rue Labelle (entre la rue Laramée et le boulevard des Allumettières)
	24 h à 19 h	Rue Demontigny (entre la rue Dalpé et le boulevard des Allumettières)
	24 h à 19 h	Rue Demontigny (entre la rue Laramée et le boulevard des Allumettières)
	24 h à 19 h	Rue Chauveau (entre la rue Labelle et la rue Davies) – Stationnement seulement
Mardi 22 mai	7 h à 23 h 59	Rue Laramée (entre la rue Labelle et la rue Davies)
Mercredi 23 mai	24 h à 14 h	Rue Laramée (entre la rue Labelle et la rue Davies)

Les véhicules d'urgence auront accès à l'ensemble des rues mentionnées ci-dessus si la situation l'impose. Les résidants propriétaires ou locataires sur les rues mentionnées ci-dessus auront accès à leur propriété ou commerce en tout temps.

À la demande du Service de police, les conditions suivantes devront être respectées :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une entente avec le Service de sécurité incendie et le Service de police concernant la sécurité du public et le contrôle de la circulation;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- Dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et fournir à la Division des fêtes et festivals du Service de la culture, des arts et des lettres, au plus tard deux semaines avant la tenue de l'événement, les formulaires d'assurances désignant la Ville de Gatineau à titre d'assurée additionnelle, responsabilité et indemnisation, de même que responsabilité civile générale pour un montant de 3 000 000 \$.

CE-2012-721 (suite)

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71529-121	15 500 \$	Autres festivals - Temps supplémentaire - Réguliers - Policiers

Un certificat du trésorier a été émis le 8 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-722 ABROGATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO CE-2011-1554 - MESURE D'ACCOMMODEMENT - EMPLOYÉE 104864

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2011-1554 en date du 5 octobre 2011, entérinait la lettre d'entente ENT-BLC-11-11 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de la Ville de Gatineau afin de permettre la mutation de l'employée 104864, le tout selon les modalités prévues à la lettre d'entente;

CONSIDÉRANT QUE le poste de commis, Paie et assiduité (poste numéro STP-BLC-022 au plan d'effectifs des cols blancs) lui avait été attribué puisqu'il correspondait à ses limitations fonctionnelles tout en permettant à l'employée 104864 de demeurer activement à l'emploi de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE l'état de santé de l'employée 104864 a évolué, il y a lieu de la réintégrer à son ancien poste :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité abroge sa résolution numéro CE-2011-1554 en date du 5 octobre 2011 de façon à réintégrer l'employée 104864 à son poste de chef d'équipe CANU (poste numéro 311-BLC-014 au plan d'effectifs des cols blancs).

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-723 AUTORISATION DE SIGNATURE - PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE L'OUTAOUAIS - PROJET RAPIBUS

CONSIDÉRANT QU'un protocole d'entente pour le prêt de madame Anh Richez à la Société de transport de l'Outaouais (projet Rapibus) est en vigueur depuis le 12 mai 2008 et doit se terminer le 30 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE ce protocole précise que les parties peuvent toutefois convenir de reconduire l'entente en vigueur avant son échéance;

CONSIDÉRANT QUE la Société de transport de l'Outaouais souhaite prolonger l'entente;

CONSIDÉRANT QUE madame Anh Richez a formulé la demande de réintégrer son poste de responsable de la Section du design urbain et de la revitalisation du Service de l'urbanisme et du développement durable à compter du mois de septembre;

CONSIDÉRANT QUE la directrice du Service de l'urbanisme et du développement durable est d'accord avec cette demande :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence l'assistant-greffier à signer le protocole d'entente intervenu entre la Ville de Gatineau et la Société de transport de l'Outaouais concernant le prêt de madame Anh Richez au projet Rapibus jusqu'au 31 août 2012.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19400-115 – Projet 11414 – Recouvrables de tiers – Administration – Réguliers non-syndiqués.

Le trésorier est autorisé à facturer à la Société de transport de l'Outaouais, les sommes prévues selon le protocole d'entente.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-724 ENGAGEMENT À L'ESSAI ET PERMANENCE DE MONSIEUR PATRICK GÉLINAS AU POSTE DE FORMATEUR - DIVISION DES SERVICES TECHNIQUES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le Service des ressources humaines a été autorisé à combler le poste de formateur à la Division des services techniques du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-080 au plan d'effectifs des cadres), selon les normes et pratiques en vigueur :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement à l'essai et la permanence de monsieur Patrick Gélinas au poste de formateur à la Division des services techniques du Service des travaux publics (poste numéro STP-CAD-080 au plan d'effectifs des cadres), sous la gouverne du coordonnateur, Santé et sécurité et formation.

Le salaire de monsieur Patrick Gélinas sera celui de la classe 2, 2^e échelon de la grille salariale de la politique salariale des employés cadres de la Ville de Gatineau.

Monsieur Patrick Gélinas est assujéti à une période d'essai de 12 mois. Sa date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Monsieur Patrick Gélinas sera assujéti à l'ensemble des conditions de travail des employés cadres de la Ville de Gatineau à l'exception de l'article I. Il bénéficiera de 3 semaines de vacances annuelles.

La permanence à ce poste lui sera accordée de plein droit conditionnellement à ce que la période d'essai soit complétée, conformément aux dispositions du recueil des conditions d'emploi des cadres de la Ville de Gatineau.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-30115-115 – Services techniques – Réguliers – Cadres.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-725 **APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-12-05 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLANCS DE GATINEAU RELATIVE AU VERSEMENT DE LA RÉTROACTIVITÉ**

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés cols blancs 2008-2014 le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT le versement de la rétroactivité salariale suite à ladite signature;

CONSIDÉRANT QUE des litiges sont survenus quant au droit à la rétroactivité pour certaines catégories de salariés;

CONSIDÉRANT QUE les parties désiraient régler ces litiges sans admission de responsabilité;

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-12-05 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de régler les litiges les opposant, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

Le Directeur général, le Directeur général adjoint – Administration et finances et la Directrice adjointe du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-12-05.

Un certificat du trésorier a été émis le 4 mai 2012.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-726 APPROBATION DE LA LETTRE D'ENTENTE ENT-BLC-12-01 INTERVENUE ENTRE LA VILLE DE GATINEAU ET LE SYNDICAT DES COLS BLANCS DE GATINEAU

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés cols blancs 2008-2014 le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de prévoir des mesures transitoires quant au transfert du solde de certaines banques de temps et la prolongation de quatre surcroûts de travail;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les modalités décrites à la lettre d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-12-01 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de prévoir des mesures transitoires et la prolongation de plusieurs surcroûts de travail, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

Le maire, le greffier, le directeur général adjoint, Administration et finances et la directrice adjointe du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-12-01.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-727 MODIFICATION À L'ANNEXE J (CAU)

CONSIDÉRANT la signature de la convention collective des salariés cols blancs 2008-2014 le 22 novembre 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de revoir certaines dispositions de l'annexe J suite à l'entrée en vigueur du nouvel horaire au Centre d'appels urgents;

CONSIDÉRANT QUE les parties se sont entendues sur les modifications prévues à la lettre d'entente :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine la lettre d'entente ENT-BLC-12-02 intervenue entre la Ville de Gatineau et le Syndicat des cols blancs de Gatineau afin de modifier l'article 7.10 de l'annexe J de la convention collective des salariés cols blancs, le tout selon les modalités prévues à ladite lettre d'entente.

Le maire, le greffier, le directeur général adjoint, Administration et finances et la directrice adjointe du Service des ressources humaines sont autorisés à signer la lettre d'entente ENT-BLC-12-02.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-728 MESURE DISCIPLINAIRE - EMPLOYÉE 104989

CONSIDÉRANT QUE le 14 février 2012, l'employée 104989 a transmis de l'information au Syndicat des cols bleus alors qu'elle n'était pas mandatée pour le faire;

CONSIDÉRANT QUE ces gestes ont fait primer les intérêts du Syndicat sur ceux de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les tâches de l'employée 104989 comprennent des communications régulières avec les représentants syndicaux;

CONSIDÉRANT QUE le lien de confiance a été ébranlé;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité impose une suspension sans traitement d'une durée de dix jours à l'employée 104989.

Les dates de suspension seront déterminées par le directeur du service concerné en collaboration avec le Service des ressources humaines.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer



Extrait du procès-verbal d'une séance ordinaire du comité exécutif tenue le 9 mai 2012

CE-2012-729 CONGÉDIEMENT- EMPLOYÉ 110576

CONSIDÉRANT QUE la Ville a eu connaissance d'incidents impliquant l'employé 110576, policier;

CONSIDÉRANT QUE l'employé 110576 a omis de déclarer un emploi antérieur dans un autre corps de police lors de son embauche à la Ville;

CONSIDÉRANT la nature et la gravité des manquements, l'employé 110576 a été retiré de ses fonctions avec solde pour fins d'enquête le ou vers le 23 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE ces incidents ont fait l'objet d'une rencontre disciplinaire ayant eu lieu le 24 avril 2012;

CONSIDÉRANT QUE ces fautes ont rompu irrémédiablement le lien de confiance entre la Ville et l'employé 110576;

CONSIDÉRANT la position concertée du Service de police et du Service des ressources humaines eu égard aux conclusions de l'enquête et à la présente recommandation;

CONSIDÉRANT l'état de la jurisprudence en cette matière :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le congédiement de l'employé 110576.

Adoptée

Je, soussignée, M^e Andrée Loyer, greffier adjoint de la Ville de Gatineau, certifie par les présentes que l'extrait ci-dessus est conforme.

Le greffier adjoint,

M^e Andrée Loyer